



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 41380

## Texte de la question

M. Christian Vanneste souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur l'adaptation du Plan cancer aux spécificités régionales. Ainsi, avec 15 800 nouveaux cas par an dans le Nord - Pas-de-Calais, dont 10 000 cas dans le Nord, la surmortalité par cancer demeure considérable en comparaison d'autres régions. Pour le cancer de la gorge, du à l'alcool et au tabac, cette région détient même un record mondial. S'il n'existe pas de cause définie du cancer, il est aisé de pouvoir avancer un faisceau de raisons liées à l'hygiène de vie (alimentation, boisson, tabac...). Pourtant, une prise de conscience collective et une modification de nos comportements et un dépistage précoce permettraient d'augmenter les perspectives de guérison de cette maladie. En conséquence, il lui demande de bien vouloir l'informer des mesures qui peuvent être envisagées pour mieux adaptés le Plan cancer aux spécificités régionales.

## Texte de la réponse

S'agissant des disparités régionales pour les consommations de tabac chez les 15-44 ans, selon l'enquête « Drogues et dépendances, Indicateurs et tendances 2002 », faite par l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT), l'usage quotidien apparaît assez uniforme sur le territoire français. L'Aquitaine se situe toutefois au-dessus de la moyenne, alors que le Nord et l'Alsace sont en dessous. Les disparités régionales sont plus prononcées pour les garçons que pour les filles. L'écart entre les deux sexes est plus prononcé en région parisienne (près de sept points). En ce qui concerne l'alcool, sept régions se distinguent du reste de la France : le Limousin, l'Aquitaine et le Midi-Pyrénées ont une consommation quotidienne nettement au-dessus de la moyenne, tandis que pour la Basse-Normandie, la Haute-Normandie ou la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) elle est au contraire inférieure. Cependant, pour les trois causes de décès les plus liées à l'alcool (psychoses et dépendances alcooliques, cirrhose du foie, et cancers des voies aérodigestives supérieures), une surmortalité apparaît dans la moitié Nord de la France par rapport au Sud. En outre, le syndrome d'alcoolisation foetale (SAF) touche tout particulièrement trois régions françaises : l'île de la Réunion, le Nord - Pas-de-Calais et la Bretagne. La région Nord - Pas-de-Calais est la plus concernée par le cancer au plan national puisque la mortalité prématurée liée à cette affection y est supérieure de 43,8 % par rapport à la moyenne nationale pour les hommes et de 18,7 % pour les femmes. C'est pourquoi, en ce qui concerne la lutte contre le tabac, deux projets ont été soutenus financièrement par le ministère de la santé et l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé dans cette région : le premier visant à accompagner la mise en place de programmes de prévention du tabagisme dans les collèges et lycées, ainsi que dans les entreprises, le second concernant les cancers professionnels car le nombre de décès par cancer dont la cause pourrait être professionnelle est estimé entre 420 et 850 par an. Pour soutenir le sevrage tabagique, le département du Nord et du celui du Pas-de-Calais disposent chacun d'une consultation hospitalière de tabacologie. En ce qui concerne la lutte contre l'alcoolisme, cette région joue un rôle de pionnier par son action auprès des professionnels de santé et les travailleurs sociaux, afin notamment de former les médecins généralistes à l'addictologie. Enfin, l'amélioration de la qualité de la nutrition est dans cette région une perspective prioritaire de la lutte contre le cancer, et cette action est ciblée principalement sur les enfants et les personnes en situation de précarité.

## Données clés

**Auteur** : [M. Christian Vanneste](#)

**Circonscription** : Nord (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 41380

**Rubrique** : Santé

**Ministère interrogé** : santé

**Ministère attributaire** : solidarités, santé et famille

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 15 juin 2004, page 4410

**Réponse publiée le** : 22 mars 2005, page 3068